



République Française
Département
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 5 septembre 2025

Affichage du 5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - DAVANT Dominique - ROUQUET Gérard

Absente excusée : FONS Alizée

Secrétaire de séance : CREMEY Sylvie

OBJET : Délibération 2025-12

Soutien aux petites lignes ferroviaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de soutenir les petites lignes ferroviaires régionales à travers le vœu suivant :

« Notre réseau ferroviaire est en danger : 4000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État. »

Le Conseil Municipal de Saint-Germier, réuni le 22 septembre 2025 :

ARTICLE 1

Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

ARTICLE 2

Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

ARTICLE 3

Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

ARTICLE 4

Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 septembre 2025

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Madame CREMEY Sylvie
Secrétaire de séance

Délibération N° 2025-12
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absent excusé : 01
Absent : 00
Votants : 09
Procuration : 00
Formalités effectuées le 23 septembre 2025